



INTERCO VOSGES

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Les News de la semaine 18 de 2018

FEUILLE DE PAIE DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Prélèvement à la source : les collectivités au pied du mur

A partir de janvier prochain, les collectivités locales participeront au « prélèvement à la source » de l'impôt sur les revenus. Leur niveau d'information et de préparation à la réforme est pour l'instant très variable.

Le lancement de la campagne 2018 de déclaration de l'impôt sur les revenus marque le retour du prélèvement à la source à l'agenda politique. A partir du 1er janvier 2019, les collectivités et les centres de gestion devront appliquer une retenue, pour le compte de l'Etat, sur les revenus qu'ils versent aux agents, aux élus et aux chômeurs. Ils échangeront avec le fisc par le biais d'une déclaration mensuelle ad hoc, baptisée « Pasrau » (prélèvement à la source pour les revenus autres), inspirée de la logique de la déclaration sociale nominative du secteur privé.

ACTION PUBLIQUE 2022

Les enseignements de la consultation agents/usagers.

Le gouvernement a procédé, mercredi 2 mai, à la restitution des résultats et principaux enseignements de la consultation des agents et usagers dans le cadre du programme Action publique 2022. Vigilance à garder sur le déploiement de la dématérialisation, besoin de mieux accompagner les encadrants et de mettre en œuvre plus largement le télétravail... Autant d'éléments que le gouvernement n'avait pas mesurés, de l'aveu du secrétaire d'État en charge de la Fonction publique.

[Pour lire l'article de la Gazette des communes, cliquer ici.](#)

QUALITE DE VIE AU TRAVAIL (QVT)

15ème Semaine pour la qualité de vie au travail : innover !

La 15ème édition de la Semaine pour la qualité de vie au travail se déroulera du 11 au 15 juin 2018 et sera placée sous le signe de l'innovation.

Destinée aux acteurs économiques et sociaux et aux entreprises (dirigeants, DRH, IRP, préventeurs...), la 15ème Semaine pour la qualité de vie au travail se tiendra du 11 au 15 juin 2018.

Pour plus d'infos, aller sur le site de l'ANACT.

RUPTURE CONVENTIONNELLE COLLECTIVE

L'état vient de publier un guide qui apporte des précisions et des réponses aux questions des salariés, employeurs et représentants du personnel sur la mise en œuvre de la rupture conventionnelle collective des contrats de travail. Instaurée depuis le 23 décembre 2017, cette dernière a pour but d'encadrer les départs volontaires.

L'employeur doit avoir l'accord du salarié pour procéder à la rupture du contrat de travail, qui ne constitue ni une démission ni un licenciement.

La conclusion d'un accord collectif dans l'entreprise validé par la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte) est également nécessaire.

Vous trouverez le guide en pièce jointe.

BILAN SOCIAL DES COLLECTIVITES

Le bilan social est devenu un véritable dispositif stratégique pour les syndicats.

Les collectivités peuvent compter, cette année, sur le lancement d'une application dédiée dont la mise en place a été pilotée par le Centre interdépartemental de gestion de la grande couronne de la région d'Ile-de-France.

Le calendrier est contraint. Les collectivités doivent normalement présenter leurs bilans sociaux devant le comité technique avant le 30 juin 2018. Elles ont ensuite jusqu'au 30 septembre pour le transmettre à la direction générale des collectivités locales (DGCL). Un calendrier rarement respecté face à l'ampleur de la tâche. Véritable carte d'identité, le bilan social, effectué tous les deux ans, indique les moyens – budget et personnel – dont dispose la collectivité.

Dans une note du 13 février 2018, la DGCL précise les éléments qui doivent y figurer : le bilan des recrutements et des avancements, l'ensemble des actions de formation, les demandes de travail à temps partiel, le respect des obligations en matière de droit syndical, etc. « Ce document Excel comporte de nombreuses données, on y trouve au minimum une cinquantaine d'onglets, il est donc assez long à remplir et si la saisie est mal faite ou trop hâtivement, cela devient problématique.

APPRENTISSAGE

Projet de loi « Avenir professionnel », transformation de l'apprentissage.

Le gouvernement veut réformer profondément le système d'apprentissage en France pour permettre son développement. Après la concertation des partenaires sociaux, on le retrouve dans le projet de loi « Avenir professionnel » présenté au mois d'avril.

Ce projet de loi se développe selon 4 axes :

- Renforcer l'attractivité
- Inciter les entreprises et simplifier
- Modification de l'organisation du financement
- Révision du rôle des acteurs

Sources :

Projet de loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel : http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/projet_de_loi_liberte_de_choisir_son_avenir_professionnel.pdf

Exposé des motifs : <http://www.droit-de-la-formation.fr/IMG/pdf/pjl-avenirpro-exposes-motifs.pdf>

PARCOURS PROFESSIONNELS

Mobilité vers le privé : un ticket pour un aller sans retour ?

Le Parlement examinera à partir de mi-mai la partie du projet de loi « liberté de choisir son avenir professionnel » qui vise à aider et valoriser le passage des agents par le privé.

RPS

Un jeu pédagogique pour déjouer les RPS

Le jeu présente de nombreux avantages : participatif, il crée du collectif et facilite l'appropriation en rendant le joueur acteur de la démarche. Il permet aussi d'aborder plus facilement des situations complexes et difficiles et de construire ensemble des solutions opérationnelles. Jeu de plateau, "Les **risques psychosociaux** dans le document unique" a été conçu pour aider à surmonter les appréhensions sur les RPS, acquérir la démarche du réseau Anact-Aract et élaborer des actions pour prévenir les RPS. Il s'adresse en priorité aux acteurs de la prévention, employeurs, RH, membres CHSCT, soucieux d'intégrer les RPS dans leur document unique.

Au cours de cette webconférence d'une trentaine de minutes, les concepteurs du jeu "Les RPS dans le Document Unique" présenteront une nouvelle version, intégrant les retours des utilisateurs de la première édition. Ils reviendront également sur l'intérêt de la ludopédagogie et son apport spécifique sur le thème de la prévention des RPS.

[Pour s'inscrire à cette webconférence, cliquer ici.](#)

VIOLENCES AU TRAVAIL

Halte aux violences au travail : ce n'est pas dans ma fiche de poste !

Plus d'un pays sur trois n'a pas de loi interdisant le harcèlement sexuel au travail. Douze organisations, dont la Fondation Jean-Jaurès par la voix de son directeur général Gilles Finchelstein, appellent à la mobilisation à l'Organisation internationale du travail le 28 mai prochain pour faire changer les choses.

[Pour en savoir plus cliquer ici.](#)

DEMOCRATIE SOCIALE

Dans une période où le dialogue social est plus que jamais nécessaire alors que notre pays aborde des réformes importantes, nous relayons la tribune de 3 syndicats réformistes qui interpellent le gouvernement. Publiée le 12 avril 2018 dans Libération, cette tribune est cosignée par Luc Bérille secrétaire général de l'Unsa , Laurent Berger secrétaire général de la CFDT, Philippe Louis président de la CFTC.

La croissance reprend mais des millions de Français continuent d'être confrontés au chômage, à la précarité, à la pauvreté. A quand des politiques ambitieuses ?

Les économistes affirment que la croissance revient. Nous nous en félicitons car nous ne pouvons nous passer d'une économie performante. Mais nous considérons aussi et surtout que la recherche de performance économique n'a de sens que si elle vise le « mieux-être » pour tous ! C'est pourquoi, les femmes et les hommes ne sauraient être réductibles à des chiffres. Dans les territoires, la réalité de millions de nos concitoyens diffère de celle décrite par ces chiffres. Beaucoup continuent à être confrontés au chômage, à la précarité, à la pauvreté, aux difficultés d'accès au transport, au logement, aux soins et à certains services publics. Ils ne se sentent pas associés aux réformes de l'action publique dont ils ont l'impression qu'elles sont construites sans eux, et parfois, à tort ou à raison, contre eux.

Nous pensons qu'il faut réformer le pays, que nous ne pouvons nous satisfaire du statu quo, que notre système social – juste dans ses fondements – n'est plus adapté au monde d'aujourd'hui, ni au monde qui vient. Il n'est pas assez inclusif et laisse trop de nos concitoyens sans l'aide dont ils ont besoin. Il engendre parfois des inégalités qui menacent notre cohésion sociale. La CFDT, la CFTC et l'Unsa représentent, à elles trois, près d'un million d'adhérents, et recueillent aux élections professionnelles la confiance d'une grande partie des salariés du privé, des fonctionnaires et des agents publics. Nos organisations portent un projet de société apaisée, porteur de démocratie et de progrès social. Responsables et compétentes, elles sont capables de regarder les réalités en face, capables de compromis sociaux pour construire la société dont nous avons besoin. A de multiples reprises, tout au

long de leurs histoires respectives et souvent ensemble elles en ont apporté la preuve quand l'intérêt supérieur du pays l'exigeait.

Nous demandons aux dirigeants de ce pays qu'ils proposent un véritable projet pour toute la société, qui permette à chacun d'exercer réellement sa liberté, pour qu'elle ne soit pas le luxe de quelques-uns, et qui donne à chacun – quelle que soit son histoire, ses chances de départ – le droit de faire des choix, de trouver sa place ; un projet prenant en compte les réalités et aspirations du plus grand nombre à commencer par les plus fragiles d'entre nous. Un projet de société qui reconnaisse les difficultés de toutes celles et de tous ceux qui se sentent ignorés par la parole publique. Les travailleurs, jeunes, retraités, personnes à la recherche d'un emploi, que la vie n'a pas toujours épargnées et qui se sentent invisibles.

Les dirigeants de ce pays doivent urgemment répondre aux territoires exclus des fruits de la croissance retrouvée, villes petites et moyennes, quartiers populaires, campagnes périurbaines, zones rurales reculées, qui regroupent pourtant la majorité de notre population. Nous refusons des politiques qui n'abordent la question sociale que sous l'angle de son coût. Cela se traduit par la réduction des contrats aidés, des aides personnelles au logement et des soutiens au logement social. Au final, c'est la promesse d'égalité portée par le service public qui est rompue. Nous refusons une société d'individus, où la seule loi du marché régulerait les rapports sociaux, et où l'Etat se contenterait de garantir aux plus précaires des droits réduits à leur strict minimum.

Voilà pourquoi aujourd'hui, nous attendons de véritables politiques sociales, assumées, des politiques qui apportent des réponses à ceux qui en ont besoin, construites avec eux et avec leurs représentants. Pourquoi sur la question sociale serait-il impossible ou si difficile de construire des politiques ambitieuses, élaborées avec celles et ceux auxquels elles sont destinées ? Les mesures les plus progressistes du projet de loi sur la « liberté de choisir son avenir professionnel » résultent d'accords dans lesquels les partenaires sociaux ont su construire ou renforcer des droits pour les travailleurs sans, dans le même temps, hypothéquer la performance économique de nos entreprises. C'est donc possible ! Inquiètes par des politiques où l'économique prime trop souvent sur la justice sociale, en désaccord avec une conception de la démocratie sociale reléguant les partenaires sociaux au rôle d'observateurs, nos organisations demandent au président de la République et au gouvernement de reconsidérer la méthode par laquelle ils entendent réformer le pays.

Organisations réformistes, de construction sociale, nous ne contestons pas la nécessité d'adapter notre modèle social et nos structures aux exigences et opportunités de notre monde en bouleversement. Parce que la réforme n'est pas une fin en soi, parce que nous voulons peser sur la finalité qu'elle poursuit, sur la société qu'elle construit, nous demandons que l'ensemble des travailleurs et des organisations qui les représentent soit plus et mieux impliqués dans la définition des grands choix qui sont devant nous et qui conditionnent notre avenir commun. Le temps donné au dialogue social n'a jamais été et ne sera jamais un temps perdu. Il est un investissement nécessaire à l'appropriation de la réforme. Sans lui, la greffe ne prend pas, et les supposés bienfaits de la réforme ne sont pas au rendez-vous. Parce qu'on ne transforme pas la société contre ses acteurs, sans la comprendre et sans en écouter toutes ses composantes, toute autre approche est une impasse !

Luc Bérille secrétaire général de l'Unsa, Laurent Berger secrétaire général de la CFDT, Philippe Louis président de la CFTC

Retrouver l'ensemble des newsletters de CFDT INTERCO VOSGES sur la page :

<http://www.cfdtintercovosges.fr/index.php/newsletters>

www.cfdtintercovosges.fr

Solidarité Émancipation
Indépendance **Autonomie**
Démocratie

